



D.E.A.E.S

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

Sous la responsabilité de la MFR du TERRA, centre agréé par la DRJSCS

EN FORMATION PAR ALTERNANCE

(FORMATION CONTINUE)

REMPLACE LE DEAVS ET LE DEAMP

OBJECTIFS

Cette formation de niveau V par alternance permet :

- D'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social et un soutien dans la vie quotidienne auprès des publics fragilisés
- Se qualifier, se professionnaliser

LE METIER

L'Accompagnant Educatif et social a une fonction sociale et s'inscrit au premier niveau d'une filière professionnelle.

Il intervient auprès des personnes vieillissantes, familles, enfants, adolescents, adultes en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur projet de vie.

L'AES accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne, les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il contribue donc à l'épanouissement de la personne, à domicile, en structure, dans le cadre scolaire tout en favorisant son autonomie.

Son intervention s'inscrit dans un réseau de services, d'intervenants professionnels et dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.

LA FORMATION

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités réparties en 4 domaines de formation.

- **Spécialité « Accompagnement de la vie à domicile »**

L'AES intervient auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou auprès des familles au domicile de la personne accompagnée



- **Spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective »**

L'AES contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie uniquement dans un environnement collectif, c'est-à-dire dans des maisons d'accueils, des foyers, des établissements spécialisés, etc...

- **Spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »**

Il s'agit de faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents par la réalisation d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs dans des structures d'accueil de la petite enfance, des lieux d'activités culturelles, sportives, des établissements d'enseignement et de formation, etc...



**L'ouverture d'une spécialité est possible selon un nombre suffisant de candidat*

✓ **Contenu de la formation**

DF 1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126h d'enseignement socle + 14h d'enseignement spécialité	840h de formation pratique
DF 2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98h d'enseignement socle + 63h d'enseignement spécialité	
DF 3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63h d'enseignement socle + 28h d'enseignement spécialité	
DF 4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70h d'enseignement socle + 42h d'enseignement spécialité	

✓ **Durée de la formation**

- De 12 mois à 18 mois

✓ **Sélection***

- Epreuve d'admissibilité (écrit de 1h30)
- Epreuve d'admission (entretien oral de 30 min)

✓ **Rentrée prévisionnelle à octobre 2018**

✓ **Public concerné**

- Tout public